

L'Etat accorde cette aide plutôt que tenter l'entreprise lui-même. C'est dans cet esprit que nous avons cherché à encourager un œuvre dont le but est la conservation des ressources humaines et la prévention des accidents.

L'hon. M. BAXTER: Personne ne saurait s'opposer à une œuvre utile ou philanthropique. Cependant, nous devrions examiner quelque peu les objets que cette institution a en vue et les méthodes qu'elle emploie. Dans la plupart des provinces, nous avons des lois relatives aux fabriques, lois qui contiennent des dispositions utiles et très précises contre les accidents industriels. Quant aux automobiles dont il a été tant question, il existe dans toutes les provinces des lois plus ou moins rigides, mais plutôt sévères. La loi va jusqu'au point de condamner à la prison sans option d'amende un chauffeur qui conduit sa machine tandis qu'il est en état d'ébriété. Puisque toutes ces dispositions sont mises en vigueur, que reste-t-il alors à faire à cette institution? Régularise-t-elle le trafic des chemins de fer? Comment donc? tous les chemins de fer,—le réseau national, je crois, et le Canadien-Pacifique, j'en suis sûr,—prennent toutes les mesures de prudence possible. Les assemblées législatives et les compagnies s'efforcent toutes d'éviter les accidents, et avant de voter \$25,000 ou même \$5,000, nous devons avoir des explications plus nettes sur les méthodes de cette société et sur les résultats qu'elle compte obtenir. On nous a demandé d'adopter ce crédit de \$25,000 simplement en nous mentionnant les noms de certaines personnes que l'on dit avoir formé une association dans l'Ontario. A la suite de ce que l'on nous a appris ici au sujet de cette association, je ne dirai pas que depuis son existence il y a une centaine de pertes de vies de plus, mais la liste des malheurs n'en a pas moins continué de s'allonger, et ce n'est pas là une forte recommandation pour cette société de l'Ontario.

L'hon. M. MURDOCK: L'honorable député fait erreur; cette augmentation d'accidents concerne tout le Canada et non seulement cette province.

L'hon. M. BAXTER: Alors on ne nous a pas donné les statistiques relatives à l'Ontario lorsque l'on nous a vanté les bienfaits de cette association. En d'autres termes, on ne nous a pas fourni le moindre renseignement sérieux sur lequel nous pourrions nous baser pour l'adoption de ce crédit. Je connais cette affaire de A à Z. La même chose existe dans presque toutes les sociétés municipales du pays.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. MURDOCK: Si l'honorable député veut bien me le permettre, je lui dirai que l'Ontario Safety League a sauvé la vie de sept cent cinquante-neuf personnes depuis neuf ans dans l'Ontario. L'an dernier seulement, il y a eu cent quatre-vingt-cinq morts accidentelles de plus au Canada, parce qu'il n'y a pas de société contre les accidents comme dans la province de l'Ontario.

L'hon. M. BAXTER: Je regrette d'avoir mal compris les observations du ministre. Mais quel moyen prend-on pour déterminer le nombre de vies qui ont été sauvées? Il y a plusieurs millions de Canadiens qui n'ont jamais été victimes des inventions modernes, et je ne crois pas que vous puissiez attribuer leur sécurité à aucune association particulière. Voici mon point: Quelques personnes bien intentionnées et dignes de louanges se forment en association.

Ils ont un objet déterminé et louable en vue qu'ils poursuivent à leurs frais. Il faut parfois louer ou ériger un édifice, employer un personnel et organiser des moyens d'atteindre leur but philanthropique. Ils l'accomplissent, et l'accomplissent bien; et c'est un grand avantage pour le pays, et pour toutes les classes sociales que ce louable esprit existe. Mais, il arrive parfois que même les meilleurs gens se fatiguent de bien agir. L'effort languit; ils ne tiennent pas à abandonner entièrement leur œuvre favorite, alors ils vont au plus près, à l'organisation municipale, et ils demandent une gratification. On leur donne un peu d'argent; l'entreprise devient en quelque sorte publique; plus tard, on accorde une gratification plus considérable, et, finalement, la municipalité se charge de toute l'institution. Il n'y a pas ici d'imagination. Ce n'est pas une simple compilation statistique, c'est un fait absolu. Cela arrive de municipalité en municipalité à travers le continent; cette tendance publique prédomine. Cette organisation a réussi de bonne heure à persuader non seulement les municipalités, mais aussi le gouvernement fédéral qu'elle ne pouvait plus continuer son entreprise par ses propres efforts; elle vient ici croyant qu'il lui sera facile d'obtenir de l'argent. Il peut être très bien d'accorder de l'argent, mais avant de le faire il nous faudrait connaître parfaitement la nature de cette organisation. Nous ne savons pas encore si son travail ne consiste pas à placer des signaux sur les grandes routes pour avertir les gens de ne pas se mettre sur le chemin des automobiles. C'est peut-être elle qui place toutes ces affiches que nous voyons partout dans le pays: "Dodge Brothers Cars". Je n'ai jamais pu comprendre cela. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi il n'était pas nécessaire d'éviter l'automobile de la sœur, du père ou